

Conseil général du 3 mai 2022

« Question orale au sujet de la mise aux normes selon LHand des arrêts de bus communaux »

Réponse du conseil communal :

Monsieur le conseiller général, en effet, comme vous l'avez écrit les mises en conformité des arrêts de bus selon la LHand sont en cours dans notre commune. Evidemment nous avons privilégié les endroits les plus fréquentés, et ceux où des travaux de génie civil devaient se faire. C'est pourquoi sont en construction deux arrêts à Recolaine et en procédure celui de la laiterie de Vicques chaussée montante.

A propos de celui de la laiterie, nous avons espéré du canton une procédure allégée vu que nous ne modifions pas la géométrie de la route, mais le canton nous a contraint à un dépôt de plan de route ce qui aura un effet certain sur le délai de réalisation.

Pour ce qui est des autres arrêts, il faut bien être conscient que la loi ne pourra pas être respectée, d'ailleurs je crois savoir qu'elle comporte des exceptions, au vu de certaines situations hors bâti, par exemple au bas de la falaise au Tiergarten, en pleine campagne au pont de cran etc..

Le Conseil Communal s'engage à mettre cet important dossier au programme pour la prochaine législature sachant que les contraintes sont énormes : études devant concilier les parcelles et les accès privés, la géométrie des routes, les passages piétons, la pose d'abris, une longueur suffisante et droite pour les bus articulés et j'en passe.

De plus chaque mise en conformité coûtant entre 30'000.- et 50'000.- les réalisations sont envisagées sur plusieurs années.

Enfin on peut considérer que malgré les belles paroles sur les avantages de la mobilité douce et une réduction du CO2 par l'utilisation accrue des transports publics, les communes ne sont pas aidées financièrement ou par des procédures allégées par l'Etat.

Je vous remercie de votre écoute.

Pour le CC

Yvan Burri